

**DA 290 – 17.12**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier du 6 février 2018**

relative à un

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 34'560.00 POUR DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU PROJET DE SURÉLÉVATION DE LA PASSERELLE DU NANT DES GREBATTES**

Vu la motion M. 164 – 16.10 « Issue de secours au Lignon » adoptée par le Conseil municipal le 4 octobre 2016 ;

vu l'article 30, alinéa 1, alinéa lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 20 décembre 2017 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 31 OUI, soit à l'unanimité,

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 34'560.00 destiné à couvrir le montant du crédit d'étude pour le projet de surélévation de la passerelle du nant des Grebattes ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 34'560.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
- 4 en cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon sous la rubrique n° 61.33.

